



Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Palézieux, le 19 septembre 2007

Préavis municipal 13/07 concernant une demande de crédit d'étude pour l'aménagement et la revitalisation de la Biorde

Au Conseil communal de Palézieux,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'Association VOG, en collaboration avec les cantons de Vaud, de Fribourg et la Confédération, a réalisé entre 1992 et 1999 une étude du concept PREE-PGEE pour l'ensemble des communes membres de l'Association. Cette étude a permis de déterminer les mesures à prendre pour l'évacuation des eaux usées, eaux claires, eaux de surfaces ainsi que sur l'état des cours d'eau. En ce qui concerne les premiers points, ce dossier est en voie d'achèvement.

Du point de vue des cours d'eau, l'essentiel des mesures à mettre en œuvre sont de réhabilitation et de protection. Elles visent à rétablir et à améliorer l'état de ceux-ci de façon à ce qu'ils soient proches d'un état naturel, c'est-à-dire favorables à la diversité du milieu. Elles permettent également d'assurer une protection contre les crues en restituant de l'espace aux cours d'eau (capacité plus grande, effet de rétention par la végétation) et en fixant les zones admises comme inondables.

Au début 2006, les communes fribourgeoises riveraines de la Biorde soit Attalens, Bossonnens et Granges, ont approché notre commune et l'Association VOG pour nous informer de leur volonté d'entreprendre l'étude de détail des mesures de réhabilitation du cours d'eau de la Biorde sur leurs territoires, en vue de leur réalisation. Suite à cette démarche, les délégués des communes membres ont accepté en date du 14 juin 2007 que l'Association intercommunale VOG supervise les travaux.

Pour permettre une coordination sur l'ensemble du territoire et pour ne pas avoir de conséquence néfaste pour l'une ou l'autre des communes, il est apparu judicieux à la Municipalité de s'intégrer à ce projet et de réaliser cette étude en coordination avec les communes voisines.

./.



Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux



Les travaux à exécuter se situent sur la Biorde, sur le territoire de la commune de Palézieux. Ils sont à réaliser en parallèle aux travaux prévus sur le cours d'eau des territoires des communes d'Attalens, de Bossonens et de Granges. Les objectifs sont de garantir une capacité d'écoulement suffisante à long terme et de supprimer/atténuer les interventions dans le lit du cours d'eau (curage). Les mesures de protection contre les crues et de revitalisation doivent être examinées en se basant sur les connaissances et directives actuelles.

L'avant-projet permettra entre autre d'évaluer les besoins d'intervention et à élaborer des variantes d'aménagement et de revitalisation ainsi qu'un concept d'entretien.

Le coût de cette étude se monte, divers et imprévus y compris, à fr. 55'000.— et devrait bénéficier d'une subvention fédérale et cantonale dont le taux n'est pas encore défini mais devrait se situer dans une fourchette allant de 45 à 78% du coût total.

Il est à noter que ce projet touche deux cantons, ce qui est une première en Suisse romande.

Financement : Les liquidités de la caisse communale devraient être suffisantes pour financer cet achat. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier doit être amorti en 5 ans à raison de fr. 11'000.— par année à partir de l'exercice 2008.

Selon l'évolution de nos liquidités, cet investissement pourrait, le cas échéant, être consolidé par un emprunt. Dans ce cas, il s'agira de prévoir le montant de fr. 2'750.— par année (5%) pour le financement des intérêts et de l'amortissement financier.

Conclusion : Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes.



Commune de Palézieux
Maison de commune
1607 Palézieux

LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 13/07 du 19 septembre 2007,
- entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 55'000.-- pour réaliser une étude pour l'aménagement et la revitalisation de la Biorde
2. De l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale
3. De l'autoriser, le cas échéant, à emprunter ce montant aux meilleures conditions du marché.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Philippe Taillens



Le Secrétaire :

Jean-Daniel Graz

